



Namêche/Thon/Bonneville, le lundi 28 août 2023

**Objet : Courrier de rentrée**

Chers Parents,

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, une belle et sereine rentrée/année scolaire 2023-2024. Je profite de ce premier courrier pour vous transmettre de nombreuses informations. Celui-ci vous sera également envoyé aujourd'hui par mail. **Si vous ne l'avez pas reçu par mail, n'hésitez pas à me contacter ([g.martin@saintebege.be](mailto:g.martin@saintebege.be)) afin que je vous ajoute au listing.** Aujourd'hui, vous recevrez également par mail le Projet éducatif – Projet pédagogique – Projet d'école – Règlement des études – Règlement d'ordre intérieur de notre établissement. Je vous demanderai de bien vouloir en prendre connaissance. Tout au long de l'année, je favoriserai essentiellement une communication par mail.

**- Estimation des frais scolaires obligatoires de l'année :**

- Journée sportive à l'Adeps (P1 → P6) : +/- 15€.
- Théâtre : 2 x 4,50€.
- Education physique/Natation pour les primaires : +/-19 x gym (19 x 2€) et +/-19 x natation (19 x 4,50€).
- Sorties culturelles et sportives (exposition, musée, etc.) : +/-20€ en fonction des projets.
- Classes « vertes ». Tarif variable (entre 100 et 200 euros) en fonction des classes/années et des séjours.

**- Horaire de la semaine :**

Les horaires de cours sont harmonisés au sein de chaque école Sainte-Begge du fondamental.

- L'accueil du matin aura lieu entre 8h10 et 8h25.
- La rentrée quotidienne se fera entre 8h25 et 8h35. Toutes les matinées se termineront à 12h15, mercredi compris. Le repas se déroulera de 12h15 à 12h45.
- Les lundi, mardi et jeudi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h30.
- Le vendredi après-midi, les cours reprendront à 13h30 et se termineront à 15h10.

**- Repas :**

A partir du lundi 11 septembre, des repas chauds seront à nouveau servis à l'école. Vous recevrez le menu et le tableau de réservation aujourd'hui. Cette année, nous travaillerons à nouveau avec le traiteur Géraldine, de Jambes, via la société Ekillibre.

- Repas pour les élèves des classes maternelles (soupe, repas, dessert) : 3,80€
- Repas pour les élèves des classes primaires (soupe, repas, dessert) : 4,50€
- Soupe : 0,60€

**- Congés scolaires officiels et premières activités programmées :**

Rentrée scolaire	Lundi 28 août
Réunion du comité de parents Namèche	Lundi 11 septembre à 20h à Namèche
Réunion de rentrée P2/P3/P4 de Bonneville	Jeudi 14 septembre à 19h30
Réunion du comité de parents Thon/Bonneville	Jeudi 21 septembre à 20h à Bonneville
<b>Fête de la Communauté française</b>	<b>Mercredi 27 septembre</b>
Photos Bonneville	Jeudi 28 septembre
Photos Namèche	Vendredi 29 septembre
Photos Thon	Mercredi 4 octobre
Don de sang Bonneville	Samedi 7 octobre
Marche Halloween Bonneville	Vendredi 13 octobre dès 18h
<b>Congé de Toussaint</b>	<b>Du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre</b>
<b>Journée pédagogique 1</b>	<b>Jeudi 23 novembre</b>
<b>Journée pédagogique 2</b>	<b>Vendredi 24 novembre</b>
1 <sup>er</sup> bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du lundi 27 novembre
Classes de dépaysement à Chevetogne P1 → P4 de Bonneville	Du lundi 11 au vendredi 15 décembre
<b>Congé de Noël</b>	<b>Du lundi 25 décembre au vendredi 5 janvier</b>
Souper d'école Namèche	Vendredi 2 février à Andenne (rue Bertrand)
Souper d'école Bonneville - Thon	Samedi 3 février à Andenne (rue Bertrand)
<b>Journée de formation obligatoire Elèves de P5 uniquement - Cours suspendus</b>	<b>Lundi 5 février</b>
<b>Mardi gras</b>	<b>Mardi 13 février</b>
<b>Congé de Carnaval</b>	<b>Du lundi 26 février au vendredi 8 mars</b>
2 <sup>ème</sup> bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du lundi 25 mars
Journée sportive au centre ADEPS de Jambes P1 → P6 de Bonneville/Thon	Mardi 26 mars
<b>Lundi de Pâques</b>	<b>Lundi 1<sup>er</sup> avril</b>
Classes de découverte/nature à Fernelmont P1/P2/P3/P4 de Namèche	Du mardi 2 au vendredi 5 avril
Classes de découverte à Durbuy P5/P6 de Thon et de Namèche	Du lundi 8 au vendredi 12 avril
<b>Vacances de Pâques</b>	<b>Du lundi 29 avril au vendredi 10 mai</b>
Fancy-fair Namèche	Samedi 18 mai à la salle des Fêtes de Sclayn
Fancy-fair Bonneville/Thon	Dimanche 19 mai à la salle des Fêtes de Sclayn
<b>Lundi de Pentecôte</b>	<b>Lundi 20 mai</b>
Journée sportive au centre ADEPS de Jambes P1 → P6 de Namèche	Mardi 28 mai
Classes de dépaysement à Mozet M2/M3 de Bonneville/Thon/Namèche	Du mercredi 12 au vendredi 14 juin
3 <sup>ème</sup> bulletin pour les élèves de primaire	Semaine du 1 <sup>er</sup> juillet
Marche parrainée – A confirmer... Namèche / Thon / Bonneville	Jeudi 4 juillet
<b>Vacances d'été</b>	<b>A partir du lundi 8 juillet</b>

Il y aura encore 1 ou 2 journée(s) pédagogique(s) et d'autres activités à planifier dans le courant de l'année.

**- Garderie Toussaint :**

Pendant le congé de Toussaint, l'accueil extra-scolaire sera ouvert du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023. Il n'y aura pas d'accueil possible le mercredi 1<sup>er</sup> novembre. Les inscriptions débuteront le mardi 5 septembre à partir de 8h35. Les élèves des implantations de Sainte-Begge 4 sont prioritaires.

Pour que l'inscription soit prise en compte, nous vous demandons que votre enfant soit inscrit toute la semaine et que la garderie soit payée dans les 8 jours de l'inscription (10€/jour). L'accueil se déroulera à Bonneville de 7h à 18h. Les inscriptions se feront auprès de Madame Hanelore au 0499/22.12.64.

**- Horaires des cours de psychomotricité et d'éducation physique/natation :**

**A.** Au sein des classes **maternelles**, les cours de **psychomotricité** seront enseignés par Mme Véronique.

- Bonneville : Classe de Mme Emilie : Mardi de 10h25 à 12h15  
Classe de Mme Elodie : Jeudi de 8h35 à 10h15  
Classe de Mme Marie-Valentine : Jeudi de 10h25 à 12h15
- Namêche : Classe de Mme Sandrine : Lundi de 8h25 à 10h15  
Classe de Mme Murielle : Lundi de 10h35 à 12h15
- Thon : Classe de Mme Géraldine : Mardi de 8h25 à 10h15

**B.** Pour les élèves de **primaire**, les cours **d'éducation physique** à l'Andenne Arena reprendront à partir du mardi 29 août. Cependant, les cours de natation ne reprendront qu'à partir du lundi 4 septembre car des travaux de maintenance du bassin de natation seront entrepris durant toute la semaine du 28 août.

**Lundi de 13h20 à 15h (créneau bassin + vestiaires)**

**CAR :** Départ de Bonneville 12h50 – de Namêche 13h05 – Retour à 15h vers Namêche puis Bonneville

	<b>Natation</b>	Professeurs		<b>Education physique</b>	Professeurs
Du 28/08/23 au 02/02/24	<b>P1 de Bonneville P1/P2 de Namêche</b>	Mme Martine Mr Jérémy		<b>P3/P4/P5/P6 de Namêche</b>	Mr Steve (P5/P6) Mr Gilles (P3/P4)
Du 05/02/24 au 05/07/24	<b>P3/P4/P5/P6 de Namêche</b>	Mr Steve (P5/P6) Mr Gilles (P3/P4)		<b>P1 de Bonneville P1/P2 de Namêche</b>	Mme Martine Mr Jérémy

**Jeudi de 10h20 à 12h (créneau bassin + vestiaires)**

**CAR :** Départ de Bonneville à 10h - Retour à 12h15

	<b>Natation</b>	Professeurs		<b>Education physique</b>	Professeurs
Du 28/08/23 au 02/02/24	/	/		<b>P2 de Bonneville</b>	Mme Martine
Du 05/02/24 au 05/07/24	<b>P2 de Bonneville</b>	Mme Martine		/	/

**Vendredi de 13h20 à 15h (créneau bassin + vestiaires)**

**CAR :** Départ de Thon 12h50 – de Bonneville 12h55 - Retour à 15h vers Thon puis Bonneville

	<b>Natation</b>	Professeurs		<b>Education physique</b>	Professeurs
Du 28/08/23 au 02/02/24	<b>P5/P6 de Thon</b>	Mr Steve (P6) Mr Gilles (P5)		<b>P3/P4 de Bonneville</b>	Mme Martine (P4) Mr Jérémy (P3)
Du 05/02/24 au 05/07/24	<b>P3/P4 de Bonneville</b>	Mme Martine (P4) Mr Jérémy (P3)		<b>P5/P6 de Thon</b>	Mr Steve (P6) Mr Gilles (P5)

### - Gratuité en maternelle :

Le Pacte pour un enseignement d'excellence porte l'objectif d'atteindre progressivement **la gratuité** dans l'enseignement obligatoire. C'est déjà pleinement le cas dans l'enseignement maternel depuis la rentrée 2021. Conformément à la circulaire 7134, chaque école reçoit des subsides afin de limiter les frais scolaires réclamés aux parents des élèves des classes maternelles. Ceux-ci sont utilisés pour l'achat de fournitures scolaires, pour des activités pédagogiques, etc. Néanmoins, nous pouvons vous réclamer certains types de frais mais devons respecter un plafond.

<b>Types de frais</b>	<b>Précisions</b>
Les frais de piscine	- Frais calculés au prix coutant couvrant <u>uniquement</u> l'accès à la piscine et les déplacements y afférents.
Les frais liés aux activités scolaires, culturelles et sportives - sauf piscine	- Plafond <sup>12</sup> de <b>45 euros maximum</b> par élève du niveau maternel et par année scolaire. Ce montant sera indexé annuellement.
Les frais liés aux séjours pédagogiques* avec nuitée(s)	- Plafond <sup>13</sup> de <b>100 euros maximum</b> par élève du niveau maternel. Ce montant sera indexé annuellement. - <b>Cette somme est fixée pour la durée totale de la scolarité maternelle d'un élève.</b>

Ces montants sont indexés chaque année. Pour l'année scolaire 2023-2024, ils se montent respectivement à 53,18 euros et 118,18 euros. Ce que l'école ne doit pas fournir : « *Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et restent donc à charge des responsables légaux de l'élève : le cartable non garni, le plumier non garni ainsi que les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. La fourniture des langes, des mouchoirs et des lingettes reste de la prérogative des parents. Les collations et les repas sont également à charge de ceux-ci.* »

### - Gratuité en P1/P2 :

La Fédération Wallonie-Bruxelles étend cette mesure aux deux premières années du primaire (circulaire 8866) à partir de cette rentrée scolaire. Voici les frais scolaires que l'école **pourra vous réclamer** à coût réel : Les droits d'accès à la piscine avec les déplacements qui y sont liés, le droit d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

En outre, comme le mentionne la circulaire : « *Enfin, le Gouvernement a entamé une réflexion sur la définition de plafonds aux droits d'accès aux activités scolaires, culturelles et sportives ainsi qu'aux frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s). Dès que ces plafonds seront fixés, une information spécifique vous sera adressée en veillant à vous laisser le temps nécessaire à leur mise en œuvre* » (Circulaire 8866, page 1). Nous ne sommes donc pas encore en mesure de vous annoncer la somme annuelle totale qui pourra vous être réclamée.

Dès lors, les élèves de P1/P2, comme les élèves des classes maternelles, ne devront plus se rendre à l'école avec des crayons, marqueurs, stylos, etc. Ces achats seront dorénavant financés par l'école. D'autres frais sont également à la charge des parents comme un cartable non garni, un plumier non garni et des tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. Certains frais scolaires non imposables pourront être proposés par l'école au coût réel, tels que des manuels scolaires, cahiers d'exercices, etc.

Je vous prie d'agréer, chers Parents, mes salutations distinguées et reste à votre entière disposition pour toute question éventuelle de votre part.

Guillaume MARTIN  
Directeur  
081/58.13.61 - [g.martin@saintebege.be](mailto:g.martin@saintebege.be)